



DES de Médecine générale

Soutenance du RSCA annuel

Mode d'emploi pour le tuteur

1) Évaluation du RSCA de la phase socle

Nouveauté : Les soutenances de RSCA n'étant plus obligatoires à compter de l'année 2023-2024, le RSCA sera évalué et validé par le tuteur.

Si le tuteur souhaite cependant maintenir la soutenance des RSCA, il choisit la date de soutenance.

Nathalie GRAS enverra à chaque tuteur, début juin 2024, **le tableau récapitulatif de présence** aux enseignements, nécessaire lors de l'entretien de phase socle.

Le choix de la situation clinique est le premier gage de qualité d'un RSCA ; ce choix est guidé par le maître de stage et le tuteur. Le tuteur assure, idéalement en lien avec le maître de stage, le suivi de la réalisation du RSCA.

L'évaluation du RSCA n'a plus à être transmise à Nathalie GRAS. Toutefois, elle sera récupérée sur l'avis du tuteur.

Si le tuteur estime que le niveau du RSCA n'atteint pas celui attendu pour la phase socle, il en informe Nathalie GRAS (dmg.cumg@univ-lyon1.fr). Le RSCA sera de nouveau évalué par un groupe d'enseignants « second jury », idéalement après avoir été retravaillé par l'étudiant.

Il s'agit de ne pas mélanger sanction et accompagnement : pour le tuteur, les évaluations sont formatives, il aide ainsi le tuteur à atteindre le niveau attendu et, si celui-ci n'est pas prêt, il lui redonne des conseils, des pistes d'amélioration pour atteindre l'objectif fixé.

Pour l'Université, cette évaluation est normative, il y a un certain niveau à atteindre et si celui-ci n'est pas atteint, cela entraîne une invalidation du RSCA.

Ce « second jury » est essentiellement prévu pour aider les tuteurs en difficulté pour valider le RSCA. Il est rappelé que le suivi des RSCA non validés est réalisé par les membres du jury.

2) GEP et RSCA – Un RSCA annuel

En résumé :

1^{ère} année (à compter de la promotion 2023) : 6 GEP + évaluation RSCA par le tuteur + entretien d'évaluation de phase socle (avant le 15 août 2024).

2^e année : 2 GEP avec le tuteur + 1 GEP en autonomie avec étudiants de 3^e année + évaluation RSCA par le tuteur.

3^e année : 1 GEP avec le tuteur + 1 GEP en autonomie avec étudiants de 2^e année + évaluation RSCA par le tuteur + entretien d'évaluation de phase d'approfondissement.

4^e année (pour la promotion 2023) : informations à venir.

Il est rappelé que les tuteurs en difficulté peuvent contacter le responsable du tutorat et/ou le coordonnateur adjoint.

L'entretien individuel des étudiants des 3 années sont à organiser à la discrétion du tuteur.

